

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50
Canada et Etats-Unis . \$2.00 } PAR AN.
Union Postale, frs . . 20.00 }

Circulation fusionnée { LE PRIX COURANT
Le Journal des Marchands détail-
lants
Liqueurs et Tabacs
Tissus et Nouveautés }

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à
nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.
L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits payables
à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:
"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 21 décembre 1917

Vol. XXX—No 51

NOËL!

Voici revenue une fois de plus cette date heureuse qui répand une atmosphère de fête parmi les foyers et remplit les magasins de foules joyeuses avides d'achats. Noël est pour les marchands une double fête: fête du sentiment et fête du commerce, et nous espérons qu'en dépit des circonstances graves qui, cette année, marquent cette date, elle apportera à tous nos amis et lecteurs les douces heures de joie et de prospérité que nous leur souhaitons sincèrement.

LES ELECTIONS

Enfin! voilà les élections passées! Tel est le cri de soulagement poussé par le commerce en général et l'on comprend aisément cette exclamation si l'on considère combien cet événement paralyse les affaires et arrête momentanément le mouvement économique du pays. Et après cette manifestation des opinions levées les unes contre les autres, il convient de voir le calme renaître dans les esprits et le cours régulier des choses reprendre comme de coutume.

UNE LICENCE POUR LE COMMERCE D'EPICERIE

D'après les rapports reçus d'Ottawa, la commission appelée par le contrôleur des vivres pour étudier les méthodes destinées à activer la distribution des produits alimentaires a proposé des mesures qui apporteraient des changements importants dans les conditions actuelles du commerce.

Les suggestions qui vont être présentées cette semaine au contrôleur des vivres, prévoient, en effet, pour tout commerce de denrées alimentaires l'établissement d'une licence fédérale qui aura pour avantage de mieux définir les termes de manufacturiers, marchands en gros et détaillants et de mieux limiter l'activité de chacun d'eux.

Tout manufacturier, tout marchand en gros ou de détail devra être pourvu de cette licence et se confiner dans les limites du département ou de la branche de commerce pour lequel il l'aura obtenue.

Tous les livres, en-têtes de lettres ou de factures devront porter le numéro de cette licence et aucun marchand de gros ne pourra vendre directement aux consommateurs, exception faite des hôtels et des restaurants.

D'après ces mêmes suggestions, aucun homme ne pourra ouvrir un commerce de produits alimentaires sans avoir acquis dans ce commerce une certaine expérience, sans que le magasin où il voudra s'installer ne réponde aux conditions sanitaires voulues et sans qu'il possède un capital d'environ \$1,000.

LE RAPPORT DE LA BANQUE ROYALE

Nous publions, dans une autre partie de ce journal, le rapport annuel de la Banque Royale du Canada pour l'exercice écoulé au 30 novembre, et qui marque d'une manière évidente les progrès accomplis par cette institution au cours des dernières années.

Il est à noter dans ce rapport que la réserve de la banque s'élève présentement à \$14,000,000, comparativement à un capital payé de \$12,911,700, ce qui dénote une situation des plus prospères. Les recettes de la banque ont été au cours de la dernière année de \$2,327,979, soit une augmentation d'environ \$200,000.

M. ALBERT HUDON EST ELU PRESIDENT

La 'Montreal Wholesale Grocers' Guild' du Board of Trade, lors de son assemblée annuelle, a élu les officiers suivants:

Président, Albert Hudon; vice-président, S. Deschatelets; trésorier, J.-T. Lalonde; directeurs, Arthur Birks, E. Couvrette, Paul Vaillancourt.

M. Albert Hudon a été choisi unanimement par l'association comme son candidat à l'élection de 1918 du conseil du Board of Trade.

L'assemblée a discuté la question de placer sous l'autorité du contrôleur des vivres l'octroi des patentes des marchands de gros du Canada, et les membres ont déclaré vouloir coopérer avec le contrôleur des vivres pour assurer au consommateur une quantité suffisante de vivres à un prix raisonnable.

Ne courez aucun risque de perdre des ventes; ayez toujours en
mains un ample stock de

TABAC NOIR A CHIQUER

Black Watch

